

AUX CONSEILS DE QUARTIER

Service Démocratie Participative

N/Réf.: AL/IF

Affaire suivie par I FANJAT et C DE ARTOLA

Tél. 04 74 28 29 30

Bourgoin-Jallieu, le 8 septembre 2018

OBJET : Rappel des modalités de fonctionnement des conseils de quartier

Mesdames, Messieurs, les Présidents(es) et Vice-Présidents(es),

J'ai récemment été questionné sur les modalités d'élection des présidents de conseils de quartier et notamment sur la possibilité de formation collégiale. Au vu du nombre toujours croissant de personnes souhaitant occuper « collectivement » ces fonctions, je ne peux, conformément à la charte des conseils de quartier du 3 février 2017 valider ce fonctionnement.

En effet, il nous est impératif, pour le bon fonctionnement des conseils de quartiers et une communication performante, d'avoir identifié un représentant, interlocuteur privilégié de la ville, pour nos échanges d'informations ou sollicitations éventuelles.

A ce titre et par souci d'équité, je remercie par avance les conseils de quartier « Centre-Ville Pont Saint Michel » et « Pré-Bénit » de désigner en leur sein, deux représentants en qualité de Président(e) et vice-Président(e).

Ceci étant, je comprends bien la charge que peut représenter ces fonctions, aussi, rien ne vous empêche de fonctionner ensuite avec plusieurs membres actifs au sein du bureau vous permettant ainsi de vous répartir la charge.

Je profite de ce courrier pour vous rappeler l'obligation légale faite aux communes de ne plus réunir les conseils de quartier dans un délai de 6 mois précédant les élections municipales, soit au mois de novembre 2019. Pour plus de cohérence, M Le Maire et moi-même avons acté l'arrêt des conseils de quartier en Septembre 2019.

Mairie de Bourgoin-Jallieu

CS 62010

38307 Bourgoin-Jallieu Cedex

04 74 93 00 54

bourgoinjallieu.fr



Dans ce laps de temps, je souhaiterais vous rappeler le cadre général de la consultation citoyenne dans laquelle, je l'espère, chaque conseil de quartier trouvera sa place. Les résultats vous seront présentés lors d'une soirée le 4 octobre (salle Polyvalente 20h00) à la suite de quoi, vous serez réunis avec les habitants et éventuellement entre vous pour conduire une réflexion spécifique sur l'avenir des conseils de quartier et de la ville.

En ce qui concerne le traitement des questions d'ordre technique (domaine sécurité, voirie, aménagement, propreté...), le volet « signalement » de l'application Bourgoin Jallieu ne fonctionnera pas immédiatement (résolution de problèmes d'interfaces informatiques). Aussi, je vous propose, pour les signalements individuels, d'interpeller directement les services techniques de la ville via l'adresse mail accueilst@bourgoinjallieu.fr. Les conseils de quartier doivent se concentrer sur les problématiques collectives et assurer un regroupement des signalements. Vous pourrez dans ce cas rajouter, en plus des services techniques et en copie, Mme DE ARTOLA.

En parallèle, j'aimerais également attirer votre attention sur l'opportunité de mettre en place les projets qui vous tiennent à cœur, notamment à l'échelle municipale (comme par exemple la mise en place de composteur sur la ville). C'est dans cet esprit que Mme DE ARTOLA vous a interpellé dans le cadre de la préparation budgétaire 2019.

C'est là tout le sens des conseils de quartier, en qualité d'instances citoyennes et apolitiques, de se mobiliser au service de l'amélioration du cadre de vie des habitants et faciliter la communication entre la collectivité municipale et ses citoyens. Je serais à vos côtés sur cette période pour le mieux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Aurélien LEPRETRE

Conseiller délégué à la démocratie participative, à la politique de la ville et aux Maisons des Habitants
Mairie de Bourgoin-Jallieu



Copies :

B JOLLY – Directeur des services techniques de la Ville
E LAVERSVRE – Responsable pôle Espaces publics à la ville
JC PARDAL – élu référent du quartier de Champaret Boussieu
O DIAS – élu référent du quartier de Pré Bénit et ses quais
L CUISENIER – élu référent du quartier de l'Oiselet Maladière
M MENEGHIN et L CUISENIER – élu référent du quartier de Montbernier et ses coteaux
H ACCETOLA – élu référent du quartier de Libération Barbusse
M BOROT – élu référent du quartier de Champfleuri
B COULOUVRAT – élu référent du quartier de Centre-Ville et Pont Saint Michel
T FABRY -- élu référent du quartier de La Grive
D MULIN -- élu référent du quartier de Charges, Plan Bourgoin et ses chemins
H BULLIOD -- élu référent du quartier de Mozas Charbonnières